



Les revendications présentées ici ont été construites par des personnes sans chez-soi ou ex-sans chez-soi. Inspirées de leurs expériences, c'est collectivement, au sein des syndicats qui les représentent et des associations qui les accueillent, qu'elles ont été débattues et réfléchies. Chaque mot est important.

Nous vous les remettons aujourd'hui et nous reviendrons au fil de la législature en assurer le suivi auprès de vous.

Nous nous associons aux revendications du secteur de l'accueil qui sont malheureusement indispensables tant que la question d'un accès à un logement digne et payable pour tous ne sera pas réglée. C'est pourquoi nous vous remettons également leur lettre de revendications.

Dans ce dossier, vous trouverez également un Livret noir du mal-logement en région liégeoise – Recueil de témoignages. Ces témoignages illustrent des réalités communes dans les grandes villes. Nous vous en conseillons vivement la lecture.

## 1<sup>ère</sup> revendication : Loyers impayés = loyers impayables. Il faut un contrôle du prix des loyers

### Il faut un investissement massif dans les logements publics

Un marché sans régulation ne peut que créer de la concurrence qui exclut les plus faibles

En Belgique, le système a mis une brique dans le ventre de chacun de ses habitants. Non pas que tout le monde ait l'âme d'un.e propriétaire, mais par peur de ne pas/plus avoir de logement à la pension, par peur de ne plus pouvoir faire face à l'augmentation sans fin des loyers, par attrait pour un système de déduction fiscale et autres mécanismes, la plupart se retrouvent massivement poussés vers la propriété foncière.

En Wallonie, 73% de la population serait propriétaire de son logement. Mais ce chiffre global cache des disparités locales. Ainsi à Liège, ce seraient 50 % des habitants qui seraient locataire.

De plus en plus de personnes n'ont pas accès ou ne veulent pas accéder à la propriété. Le marché locatif privé et public est complètement saturé. La libre spéculation et la mise en concurrence des promoteurs permettent une hausse sans fin des loyers. A Liège, les inondations ont provoqué une hausse de 16% du prix des loyers. L'accès au logement, droit essentiel, **ne peut être à la merci de variations sur lesquelles le monde politique ne s'est jamais donné le moyens d'agir.**

Votre gouvernement fait de l'accès à la propriété une priorité absolue : nous voulons que ce soit le droit au logement qui soit une priorité absolue.

**Il n'y a pas de crise du logement.** On construit partout, et les projections démographiques sont à revoir à la baisse. Il ne manque pas de logement, la spéculation immobilière a encore de beaux jours devant elle. Mais il y a un **manque flagrant de logement à prix accessible, dans un état correct, pour les familles et pour les personnes seules.**

Et non, construire plus de logement n'en fait pas baisser le prix.

La Déclaration de Politique Régionale donne une idée de votre vision de l'accès au logement, voici nos réactions :

- Créer des guichets uniques pour aller déposer un dossier dans une AIS, un SLP ou autre, cela ne changera rien au fait que les demandes sont beaucoup beaucoup plus élevées que les offres dans les villes où nous habitons.
- La Déclaration de Politique Régionale parle des logements publics uniquement de façon à stigmatiser les locataires<sup>1</sup>, à leur mettre la pression tant pour en obtenir un que pour avoir le droit d'y rester. Nous avons l'impression que votre gouvernement va régler le problème des dossiers en attente par l'exclusion des personnes en attente et des locataires dans les logements, **sans attention portée sur la réalité qui est qu'il n'y pas assez de logements sociaux. Nous refusons cette vision qui met en concurrence les plus précaires en faisant passer l'idée que certains en mériteraient plus que d'autres.**

Dans la Déclaration de Politique Régionale, sur le prix des loyers dans le logement social, vous indiquez que « le Gouvernement évaluera et mettra à jour les conditions d'attribution des logements d'utilité publique pour mieux répondre aux réalités sociétales actuelles et à de nouveaux enjeux. » (p.65). Que signifie exactement cette phrase, nous ne le savons pas.

Les évènements de la vie qui provoquent l'arrivée en rue sont souvent des pertes d'emplois, des séparations, des ruptures familiales, des faillites ... des évènements lourds à traverser. Ce sont les mêmes qui poussent à faire la demande d'un logement social. Alors quand on arrive à réunir tous les documents chaque année, quand on arrive à tenir le coup à attendre un logement social, même avec un maximum de points, pendant des années, **est-ce que ce n'est pas déjà du mérite ?!** Pensez-vous que mettre la pression sur les locataires créera de l'emploi ? Pensez-vous

---

<sup>1</sup> « Le Gouvernement veut instaurer une responsabilisation accrue des locataires : paiement du loyer et des charges, entretien du logement, comportement de vie adéquat, efforts d'insertion sociale et professionnelle, etc. » p.62 de la DPR

qu'en sortant de la rue, on est en capacité immédiate de refaire des projets ? Qu'on ne doit pas d'abord se refaire une santé physique et mentale ?

- Comment justifier ces exigences sans être en mesure de répondre à la demande ?

Vous déclarez « Le logement public n'a pas vocation à être occupé sans aucune limite de temps par les citoyens. Par nature, le logement social doit être rotatif. »

- Sans contrôle du prix des loyers dans le marché privé, nous nous demandons bien quels seront vos critères pour considérer que le locataire devrait repartir dans le marché locatif privé pour atteindre votre objectif de rotation dans le logement social ?

Les personnes de la rue vous le disent, la première barrière pour trouver un logement, c'est le prix des loyers. La grille indicative des loyers a le mérite d'exister mais présente de nombreux défauts.

Nous observons que nombre de personnes renoncent à s'inscrire sur une liste d'attente pour un logement qui arrivera dans 5, 7, 8 ans et plus. Nous observons que des personnes à qui on propose enfin un logement social le refusent car ce logement est dans un état indigne d'un logement public.

- Nous voulons un contrôle du prix des loyers qui se base sur les besoins de la population et non pas sur les prix du marché.
- Nous voulons un investissement ultra massif pour construire et rénover les logements sociaux.

### Témoignage d'Isabelle – Sans chez-soi à Liège

*Je suis dans la rue depuis presque 3 ans, je ne suis pas une personne qui se drogue, qui boit.*

*Je suis tombée à la rue après une séparation du père de ma fille. Je suis allée chez ma mère puis j'ai rejoint un ami qui était dans la rue à Namur. Au début la population qui était dans la rue, ça m'a fait un peu peur, c'était dur.*

*Il a fallu refaire tous mes papiers, j'ai dû encaisser le fait d'aller au tribunal pour ma fille, j'ai perdu le moral.*

*En étant à la rue tu as peur de dormir dehors, de pas avoir de quoi manger le lendemain, mais en plus tu as peur de te faire agresser.*

*On a été hébergé chez un ami dans un logement social, mais il a eu un contrôle et on a dû partir.*

*Pour rembourser mes dettes, il me reste 150 euros par semaine pour vivre, j'ai pas assez pour subvenir à mes besoins seule, payer mes médicaments.*

*Je suis en médiation de dettes et je cherche des solutions mais quand tu contactes 20 propriétaires différents qui te répondent toujours la même raison, tu restes toujours au même point. Il faut une force mentale pour faire face. Quand il n'y a rien qui bouge, il y a une impression d'être abandonné.*

*Pour des gens comme nous, le maximum de loyer qu'on peut payer c'est 550 euros tout compris. Mais les loyers augmentent tout le temps. Si je fais ce qu'il faut pour payer mes dettes c'est que je veux m'en sortir. Mais sans des logements corrects avec loyers de maximum 550 euros, on a l'impression qu'on ne peut pas s'en sortir.*

*Dans le logement social, on doit attendre des années, les gens ont le temps de mourir dans la rue, plus on reste dans la rue, plus on a des problèmes de santé, d'argent, ...*

*Devoir faire des formations pour garder son logement sociale ? On doit attendre des années pour avoir un logement social puis quand on en a un, si on doit être sous pression pour faire des formations, au final c'est la même chose que à la rue alors. Quand on sort de la rue, on doit se reconstruire psychologiquement, accepter d'être dans son chez-soi, il y a plein de choses, une violence psychologique terrible de vivre comme on vit. Donc l'idée de mettre les gens qui ont enfin un logement social après des années sous pression pour qu'ils gardent le logement social, c'est vraiment pas une bonne idée.*

## 2<sup>ème</sup> revendication : Pas de sortie d'institution, ni d'expulsion sans réelle solution de logement

La Déclaration de Politique Régionale ne se penche pas sur ce problème qui pourtant crée chaque semaine du sans-abrisme. Le manque de statistiques sur les expulsions domiciliaires rend ce phénomène difficile à appréhender. En 2015, l'IWEPS (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) a estimé que près de **5000 ménages** sont expulsés chaque année en Wallonie, mais cette donnée reste largement ignorée du grand public et des décideurs et décideuses.

Les expulsions engendrent **des coûts cachés** significatifs, notamment la saturation des services de première ligne qui doivent encadrer les ménages qui se retrouvent à la rue. Les CPAS dans les grandes villes sont débordés, les logements d'urgence dans les communes sont insuffisants. Les travailleurs dans les centres et services d'aides n'arrivent pas à prendre en charge cette recherche. Ces services, déjà sous pression, doivent faire face à un afflux de personnes en détresse, ce qui complique leur capacité à fournir une aide efficace et pèse sur le budget de la collectivité dans son ensemble. Or une étude exploratoire du RWDH (Réseau Wallon pour le Droit à l'Habitat) révèle qu'un investissement de **1 euro** dans la prévention des expulsions pourrait générer une économie de **7 euros** pour la société. Cela démontre l'importance d'orienter les ressources vers des mesures préventives. **Voilà où nous voulons voir aussi de l'efficience.**

L'**obligation légale de relogement** consiste trop souvent en une obligation de moyens plutôt que de résultats. Cela signifie que même si les autorités tentent d'offrir un relogement, il s'agit, **dans le meilleur des cas**, de solutions provisoires qui sont extrêmement limitées dans le temps. Cette obligation ne répond pas à la nécessité impérieuse de garantir un logement stable et durable pour les personnes concernées.

Que ce soit à la sortie de l'hôpital, quand on ne peut retourner vivre chez soi et que l'on envoie la personne pour un séjour de convalescence ; à la sortie d'une hospitalisation en psychiatrie ; lorsque l'accompagnement des services d'aides à la jeunesse s'arrête à 18 ans ; à la sortie d'un centre d'accueil pour demandeur d'asile ; à la sortie de prison ; ... face au manque de logements accessibles, il arrive trop souvent que les personnes se retrouvent sans réelle solution de logement pérenne. A cela s'ajoute le nonaccès et non-recours aux droits.

- Nous demandons qu'il n'y ait plus de sortie d'institution ni d'expulsion sans réelle solution de logement.

**En aucun cas, cette revendication ne doit justifier un maintien prolongé en institution.**

### Agir avant les expulsions.

Les expulsions judiciaires et administratives ne sont pas inconnues, ce sont des procédures officielles. Il est donc tout à fait possible d'intervenir avant le jour de l'expulsion si l'on y met les moyens techniques et financiers. Il est également urgent de mettre en place un vrai suivi concernant les logements considérés comme insalubres.

Pour les expulsions illégales, les victimes sont incapables de faire face seules à la situation : il est donc indispensable de mettre en place des solutions plus concrètes qu'un numéro vert pour dénoncer ces expulsions.

- Il est donc crucial d'adopter une approche proactive en matière de prévention des expulsions domiciliaires afin d'atténuer leurs impacts négatifs sur les individus et sur la société dans son ensemble. La mise en œuvre d'une politique qui garantit qu'aucune expulsion ne se fasse sans relogement est essentielle pour tendre vers une société plus saine et plus juste.

## Témoignages de Fred et Rudy – Sans chez-soi de Charleroi

Fred

*J'habitais dans une maison avec mon fils. La maison n'était pas en très bon état mais le loyer n'était pas trop cher et j'ai toujours payé. Elle appartenait à la maman de mon propriétaire. Quand elle est décédée, il a voulu vendre la maison.*

*Sa femme était avocate et ils m'ont fait comprendre que je devais partir et qu'ils avaient le droit de me le demander. J'étais sous pression et j'ai dit oui.*

*Je n'ai personne d'autre que mon fils. Si je me retrouve à la rue et qu'on me le prend, je me fous en l'air.*

Rudy

*J'ai emménagé avec ma copine dans son appartement. Bon c'était pas un palace mais au moins on vivait à deux et on se soutenait. Un jour, elle est partie faire les courses. Quand elle est revenue, le barillet avait été changé et la propriétaire n'a plus répondu. Elle vient d'une famille assez connue et il paraît que ce ne sont pas des rigolos donc on a laissé tomber. Maintenant nous avons un campement loin du centre-ville. On pensait que dans le centre on pourrait trouver des aides mais on a vite été entourés par des drogués et des dealers. On ne veut pas tomber là-dedans.*

### **3<sup>ème</sup> revendication : Moratoire de 5 ans pour les dettes faites avant et pendant la vie en rue**

7 expulsions officielles sur 10 le sont pour des loyers impayés. La perte d'emploi, les faillites de petits indépendants, les séparations et les pensions alimentaires à payer, tous ces accidents dans le parcours de vie des personnes à la rue **sont récurrents et provoquent trop souvent la perte du logement.**

Une fois dans la rue, les personnes peinent à subvenir à leurs besoins essentiels, ce qui les rend incapables de faire face à leurs dettes. Celles-ci aggravent leur précarité, rendant difficile leur réintégration dans une vie stable.

- Nous demandons la suspension de toute dette provenant de créanciers tant que la personne vit dans la rue, accompagnée d'une période de protection de cinq ans après sa réinsertion dans un logement (social ou privé).
- Nous demandons qu'une médiation de dettes soit proposée immédiatement pour bloquer l'augmentation des intérêts.

Ce moratoire permettrait aux personnes concernées de se réinsérer progressivement dans la vie active sans la pression des créanciers, qui, souvent, sont les premiers à réagir dès qu'une adresse fixe est signalée. Être soulagé de cette angoisse permettra de maximiser les chances de réinsertion et de faire baisser le nombre de retours à la rue après un logement.

Cette mesure évoque la période de sortie de la rue pour entrer dans un vrai chez-soi. Nous voulons alors parler de l'accompagnement durant cette période. Qu'elle soit courte ou plus longue, la vie en rue abîme les personnes, causant entre autres des dégâts sur :

**La santé physique et mentale :** L'exposition aux intempéries, la mauvaise hygiène et l'alimentation insuffisante entraînent des problèmes de santé chroniques. Le stress prolongé et l'isolement social aggravent les troubles mentaux comme la dépression et l'anxiété, avec parfois des dépendances à l'alcool et aux drogues.

**La stabilité économique :** Sans logement, il est difficile de maintenir un emploi stable. Les personnes sans chez-soi accumulent souvent des dettes, ce qui complique leur réintégration financière.

**Impact social :** L'isolement social et la stigmatisation des sans-abris réduisent leur accès aux ressources et opportunités, rendant leur réintégration plus difficile et par conséquent provoquant l'impossibilité de rembourser quels que créanciers que ce soit.

**L'accès aux services :** La difficulté d'accès aux soins de santé et aux services sociaux prolonge leur situation de précarité.

Des problèmes persistent après la réinsertion. Même après avoir retrouvé un logement, de nombreux problèmes demeurent, tels que les troubles psychiques, sociaux et médicaux, ainsi que les dettes accumulées.

- Il est donc indispensable de financer les emplois permettant un accompagnement multidisciplinaire, non seulement au sein des équipes non seulement des maisons d'accueil pour le suivi post-hébergement, mais également au sein de tous les services fréquentés par les personnes de la rue.

### Témoignage de Jean-Luc – sans chez-soi de Namur

*À l'âge de 9 ans suite au manquement de mes parents, la justice m'a placé dans un orphelinat et après j'ai été dans un SRJ par après je me suis retrouvé en internat.*

*A 18 ans je quitte l'internat avec l'intention de revenir chez mes parents. Mais la situation ne se passe pas comme prévu, dans un premier temps mes parents sont heureux de me voir arriver mais étant tous les deux allocataires sociaux, ils me font comprendre que je ne peux pas rester chez eux. Et donc je me suis retrouvé du jour au lendemain à la rue.*

*Dans ma malchance j'ai eu la chance de croiser l'A.S.B.L. Diogène qui m'a aidé à me mettre en ordre d'adresse de référence et d'allocations sociales. Les conditions dans lesquelles je vivais à l'époque rendaient difficile les possibilités de pouvoir être en temps et en heures à certains rendez-vous. Quand vous « dormez » dans des conditions précaires il est compliqué d'être au top et les conditions d'accès aux services sont souvent très contraignantes. Cela m'a valu des frais supplémentaires que je n'ai pu assurer.*

*Après quelques mois j'ai eu la possibilité de loger dans un appartement de transit dans laquelle je pouvais y mettre mon adresse. À peine 2 jours après ma domiciliation, la première personne qui vient me rendre visite est un huissier de justice. Un huissier de justice, je n'en n'avais jamais vu auparavant. J'ai dû rembourser des dettes qui n'étaient pas de mon chef. Malgré le service qui m'accompagnait je fus littéralement paniqué. Le logement de transit étant limité dans le temps je me suis retrouvé dans une maison d'accueil pour personnes sans chez-soi et là nous avons fait un travail nécessaire pour apurer les dettes.*

*Après ce passage là j'ai eu mon premier appartement et cela fut à nouveau la panique, beaucoup de difficultés de gérer mon argent et par conséquent des dettes reviennent, en commençant par un simple abonnement téléphonique. Bien sûr j'étais crédule. En y repensant je me dis que je n'avais pas eu vraiment d'exemple pour tenir un logement et tout ce qui l'entoure, frais de téléphone, frais d'électricité, taxe tv, taxes poubelles, ... Et comme je n'ai pas beaucoup d'argent je ne savais même pas payer mes transports en commun...*

*Je me sentais si mal dans cet appartement j'aurais bien eu besoin d'un accompagnement pour le moins psychologique mais rien de tout ça. Cela n'a pas été simple. Et les dettes sont encore accumulées. Ne sachant plus payer le loyer et le proprio devant faire des travaux de toiture, j'ai du quitter le logement. Je me suis retrouvé dans un logement qui s'est avéré insalubre peu de temps après mon déménagement, appartement que j'ai du quitté encore. J'ai maintenant un logement sur Dinant avec dans mes caisses les dettes qui me poursuivent. J'aimerais sortir de ce piège mais à chaque fois que je veux sortir la tête de l'eau mon passé me rattrape. Mon état psychologique ne s'en améliore pas.*

*Et ceci sans parler des périodes pendant lesquelles je transitais entre différents centre d'accueil où il est arrivé plusieurs fois que je doive réintroduire mes dossiers aux différents CPAS, ce qui eut pour conséquence de retarder le paiement de mes allocations. Ce qui entraînait systématiquement des manquements de suivi de règlement de dette, entraînant des frais de retard et des amendes qui sont indépendants de ma volonté. Quand je leur expliquais, il n'y avait personne pour m'entendre.*

*Si pendant toutes ces moments de difficultés j'avais eu une période de 5 ans pour m'aider à me reconstruire et de pouvoir me mettre sur des bases solides, je n'en serais sûrement pas là*

#### 4<sup>ème</sup> revendication : Suppression du statut cohabitant pour les personnes sortant de la rue

En attendant la suppression totale de ce statut, nous demandons que , à l'instar des personnes inondées, des chômeurs temporaires pendant la période du covid, de personnes accueillants des réfugiés ukrainien, la suppression du statut cohabitant pour les personnes sortantes de rue et les personnes qui les accueillent.

##### *TÉMOIGNAGE D'UN TRAVAILLEUR SOCIAL*

*« LE STATUT DE COHABITANT EST UNE CATASTROPHE SOCIALE. DES COUPLES SONT OBLIGÉS DE VIVRE SÉPARÉMENT CAR LES ALLOCATIONS EN TANT QUE COHABITANTS SONT TROP BASSES. LA PERTE FINANCIÈRE EST TROP IMPORTANTE FACE AU « GAIN » FINANCIER D'HABITER À DEUX. JE POURRAIS RELOGER TOUTES LES PERSONNES QUE J'ACCOMPAGNE SI LES COUPLES QUE J'ACCOMPAGNE POUVAIENT HABITER ENSEMBLE SANS PERTE D'UNE PARTIE DU REVENU. »*

D'un niveau administratif, la suppression du statut cohabitant faciliterait grandement le travail des administrations qui se verrait allégées d'un poids inutile et souvent contre-productif dans le travail social car, il établit une relation de contrôleur à contrôlé et non pas une relation travailleur social/usager basée sur la confiance. Ceci sans parler du nombre de documents et paperasserie que cela entraîne.

Cohabiter n'est pas tricher. Cohabiter n'est pas que faire des économie et réduire les frais. **Accueillir des personnes chez soi, c'est un projet de vie, c'est aussi de la solidarité intrafamiliale, sociale, citoyenne et humaine.** En ces temps difficiles de l'accès au logement, faire fonctionner la solidarité est un moyen de diminuer la pression sur les personnes et ainsi résoudre en partie le ce problème de manque de logements accessibles.

Nombre de personnes à la rue qui pourraient repartir dans un logement avec un membre de la famille, un ami, un amoureux, une amoureuxse se refusent à le faire pour ne pas mettre l'autre dans une situation difficile.

Pour sortir de la rue, louer un logement avec une autre personne, cela permet de ne pas se retrouver seul.e du jour au lendemain, de ne pas affronter seul.e ce moment délicat, ça permet d'avoir plus de courage, d'être plus rassuré.

Quand on sort de la rue, on pourrait également par la suite accueillir un compagnon de galère.

**A qui profite le statut cohabitant sur le marché locatif ?** On sait que des bailleurs louent des « logement-boite aux lettres ». Ces logements sont généralement dans un état catastrophique, appartenant à ce qu'on appelle les « marchands de sommeil » qui louent aux personnes les plus fragiles, celles qui essuient le plus de refus. **La suppression du statut cohabitant pour les personnes sortant de la rue le mettrait à l'abri de ces abus indécent dans notre pays en 2024.**

- Nous savons que cette décision se prend au niveau de pouvoir fédéral, nous vous demandons de vous engager à agir pour créer cette exception du statut cohabitant en relayant cette revendication vers vos collègues du pouvoir fédéral.

#### **Témoignage de J-F – sans chez-soi de Liège**

*Je m'appelle Jean-François et j'ai vécu à la rue pendant plus de 12ans, maintenant j'ai la chance d'avoir un logement social.*

*A 18 ans quand j'ai quitté chez ma mère à cause du statut cohabitant, sinon ma mère perdait son revenu.*

*Un peu plus tard j'ai eu l'occasion d'être hébergé chez une dame. Je m'y suis domicilié et un an plus tard le SPF handicap a arrêté le paiement de mon revenu complètement, j'ai dû rembourser le trop-perçu, le SPF ayant estimé que j'avais fraudé alors que je ne savais pas que je ne pouvais pas toucher mon revenu. Cette dame m'hébergeait je n'allais pas vivre à ses crochets. Sans revenu et avec des dettes vous comprenez bien que je n'ai pas pu rester. Cette situation m'a quand même couté 12 ans de rue.*

*Et bien d'autres histoires encore mais je ne voudrais pas vous plomber la journée*

*Maintenant j'ai un logement et j'aimerais renvoyer la balle mais je ne peux même pas héberger quelqu'un. J'ai une amie mais si elle vient chez moi elle perd son revenu et elle ne veut pas dépendre de moi.*